

REGLEMENT DU JEU "Feiyue, jeu à gratter"

ARTICLE 1 : Organisation et durée

La société Charlotte Sometimes, 13 bis rue Versigny 75018 PARIS, organise dans le cadre de son magazine DOOLITTLE un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé **"Feiyue, jeu à gratter"**
Ce jeu attributif de 10 214 lots est proposé dans le magazine Doolittle n°10.
Le jeu se déroulera du 2 mars 2012 au 30 avril 2012.

ARTICLE 2 : Participation – Conditions

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, destinataire du magazine en France Métropolitaine. Chaque destinataire est libre de participer au jeu. La participation au jeu est limitée à une seule personne par foyer même nom, même adresse.
Ne pourront participer à ce jeu le personnel de DOOLITTLE, FEIYUE et BONTON
La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat, et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière quelle qu'elle soit.

ARTICLE 3 : Publicité

Ce jeu est annoncé en couverture du magazine DOOLITTLE. Il sera valable du 2 mars 2012 au 30 avril 2012. Le magazine quant à lui sera distribué du 29 février au 30 mai. Les explications du jeu figurent à l'intérieur du magazine.

ARTICLE 4 : Principe

Le principe du jeu est le suivant :
Une case à gratter sur la carte de jeu se trouvant en couverture du magazine. Après grattage, le lot gagné apparaît sous forme de logo sous-titré par le nom du gain.

ARTICLE 5 : Lots

Le jeu **"Feiyue, jeu à gratter"** est doté des prix suivants :

- 2 panoplies complètes FEIYUE/BONTON pour fille (t-shirt, jupe, baskets, lacets) d'une valeur marchande de 185 euros minimum
- 2 panoplies complètes pour garçon FEIYUE/BONTON (t-shirt, pantalon, baskets, lacets) d'une valeur de 186 euros minimum
- 10 paires de chaussures FEIYUE (avec lacets) d'une valeur marchande de 60 euros minimum chacune
- 10 200 paires de lacets BONTON d'une valeur marchande de 3 euros minimum chacune

Charlotte Sometimes se réserve le droit de remplacer ce(s) produit(s) par un (des) autre(s) d'une valeur équivalente. En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

ARTICLE 6 : Attribution des lots

Tout lot devra être retiré en magasin du fait qu'il est valable entre le 2 mars 2012 et le 30 avril sur un produit désigné présent: le participant pourra retirer son gain dans le magasin BONTON situé 5 boulevard des Filles du Calvaire 75003 PARIS sur présentation du ticket gagnant. Le lot doit impérativement être retiré sur la période définie par le jeu.

ARTICLE 7 :

La société organisatrice se réserve notamment, en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu.

ARTICLE 8 :

Les clients gagnants autorisent par avance, et sans contrepartie financière, la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires leurs nom, adresse et image. La participation au jeu **Feiyue, jeu à gratter** implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. En cas de litige, les décisions de la société organisatrice seront souveraines.

ARTICLE 9 :

Le règlement du jeu est déposé via depotjeux.com auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX qui en contrôleront le bon déroulement. Il est disponible à titre gratuit sur simple demande en écrivant à la société Charlotte Sometimes, 13 bis rue Versigny, 75018 Paris.

Article 10

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.